

MATERIAŁY DO DZIEJÓW
KOŚCIOŁA W POLSCE

TOM **5**

PONTYFIKAŁ
KRAKOWSKI
Z XI WIEKU

wydał Zdzisław Obertyński

TOWARZYSTWO NAUKOWE
KATOLICKIEGO UNIwersYTETU
LUBELSKIEGO

LUBLIN 1977

SPIS TREŚCI

Słowo wstępne (kard. Karol Wojtyła)	7
Przedślowie I (Aleksander Gieysztor)	9
Przedślowie II (Jadwiga Karwasńska)	10
Wykaz skrótów wykorzystanych źródeł i opracowań	13
Wstęp	21
Pontificale Cracoviense	37
Skorowidz tytułów i incypitów	155
Le pontifical de Cracovie du XI ^e siècle (Rés.)	171

LE PONTIFICAL DE CRACOVIE DU XI^e SIÈCLE

Résumé

Cet aîné des pontificaux polonais conservé à peu près en entier (du pontifical de Gniezno il ne nous reste que deux feuilles bien conservées et publiées) n'a pas été encore édité.

Jusqu'à présent à peine quelques détails en furent étudiés. Ils ne font mention ni du diocèse ni de la métropole ni du nom de l'évêque. Néanmoins c'est Cracovie que semblent désigner comme lieu de destination les quelques expressions contenues dans les litanies des saints, notamment, deux noms précédant ceux des confesseurs et placés après d'autres martyrs: Venceslas et Adalbert. Venceslas était patron de la cathédrale de Cracovie fondée par Boleslas le Vaillant, parent du saint. La dévotion à saint Adalbert était fort répandue dans toute la Pologne. Les deux martyrs furent insérés (complémentairement et à dessin ensemble) au lieu cité ce qui n'est pas nécessairement indice de leur origine tchèque, le culte de saint Adalbert n'y étant pas très marqué. Le nom de saint Guy, patron de la cathédrale de Prague cité dans nos litanies, ne peut non plus servir d'indication de ce genre puisque ce saint était en même temps patron de la cathédrale polonaise de Kruszwica. Notre manuscrit n'est qu'une des variantes du pontifical romano-germanique dont le berceau fut au X^e siècle l'abbaye Saint-Aubain de Mayence. Ce pontifical rhénan accueillait facilement de nombreux litanies de nos litanies sans fournir d'indication sur leur origine. D'autre part les mêmes litanies ne renferment pas de noms tels que: Lambert (Liège), Aubain (Mayence), Corbignan (Freising), Roupert (Salzbourg), Erhardt, Emeran, Wolfgang (Ratisbonne), Valentinien, Maximilien (Passau), Firmin (Reichenau, Mourbach, Hornbach), Nicolas (Brauweiler). Le modèle de nos litanies ne relève donc pas immédiatement d'aucun de ces centres. Saint Nicolas (Brauweiler) laisse pourtant à réfléchir.

Ce monastère fut fondé en 1024 près de Cologne par le palatin Ezzo et son épouse Mathilde, sœur d'Othon III. Casimir le Rénovateur, supposé véritable fondateur de l'abbaye de Tyniec, était leur petit-fils.

Le premier (bien que de l'avis de quelques investigateurs — deuxième) abbé de ce monastère fut Aaron, en même temps évêque de Cracovie (1046-1059), sacré par l'archevêque de Cologne, Armand, oncle de Casimir le Rénovateur. Aaron est probablement identique au moine de Brauweiler portant le même nom (ce qui fait penser qu'il était Anglo-saxon ou Iro-écossais) et qui figure dans le privilège d'Othon de 1028 ou 1032. Le monastère de Brauweiler fut peuplé par des moines de Stablo. Quant aux abbayes des régions du Bas-Rhin, elles accueillèrent souvent des immigrants anglo-saxons ou iro-écossais.

Aaron ne se mit certainement pas tout seul en route pour Cracovie et Tyniec, mais accompagné de quelques moines et avec un équipement liturgique convenable, autant qu'avec des manuscrits ne provenant pas nécessairement de Brauweiler et qui

172

pouvaient y être superflus. De là l'absence de l'invocation à saint Nicolas dans nos litanies.

Nous savons quelle prudence est requise pour aborder les noms des saints contenus dans les litanies et calendriers afin d'en tirer conclusion quant à leur provenance d'anciens scriptoria. Il est permis de penser qu'avec l'arrivée d'Aaron à Cracovie et Tyniec un scriptorium y fut inauguré car (vu les relations amies entre la Pologne et la Lorraine au XI^e siècle) le nombre des moines y augmentait, alimenté par leurs confrères lorrains. Ce qui ne veut pas dire que ces moines-ci fussent Lorrains par naissance, mais seulement que c'est à la Lorraine qu'ils devaient leur formation et leur éducation. Il est évidemment impossible de prouver que notre code fut rédigé à Tyniec ou à Cracovie. Néanmoins des preuves fort probables semblent en témoigner; notamment: la ville épiscopale — lieu de destination d'Aaron; l'union étroite des moines avec la cathédrale; enfin (mais nullement en dernier lieu) la personne de l'abbé — évêque.

La diversité d'origine des copistes se révèle par les différences de caractères de la minuscule carolingienne dans notre code. La fixer dans le temps et l'espace n'est pas — au savoir de tous — chose aisée. On la plaçait tantôt au commencement tantôt vers la fin du XI^e siècle, et même au début du XII^e. Cette dernière hypothèse s'accorde avec certains détails complémentaires contenus dans les textes, ainsi qu'avec la feuille 151. Cependant les premières feuilles actuelles, en particulier les cérémonies de la dédicace de l'église et de la consécration de l'autel présentent de très remarquables différences entre rubriques et prières. Un éclaircissement de fond me fut fourni par le professeur B. Bischoff (München-Planegg). A son avis la minuscule carolingienne de ces rubriques fait penser au sud-ouest de la France, tandis que les formules elles-mêmes sont „wesentlich germanisch" et dans la suite du texte (par ex. feuilles 120, 122) „gut rheinisch, niederrheinisch", mais qu'il est aussi permis de supposer une origine belge. Le prof. Bischoff admet comme possible de situer les débuts de notre pontifical entre les années 1050-1075.

L'ornementation du livre n'est pas riche. Les 152 feuilles possèdent à peine six assez grandes initiales. Il n'est pas établi à quelle école elles se rattachent. On y voyait l'influence Mosane ou de la Lombardie. Les neumes faciales sont saint-gallènes avec de légères particularités régionales ou locales impossibles — jusque là — à identifier. Bien que notre manuscrit représente le type du pontifical rhénan, il renferme des textes étrangers à son modèle classique. Parmi ces textes — ni nombreux ni étendus — il y en a qui présentent des cas rarissimes; parfois je n'ai pu trouver leur modèle. Ces textes peuvent être précieux comme indicateurs de modèles et d'usages régionaux voire locaux et toucher au folklore. Par conséquent ils peuvent présenter de l'intérêt non pas seulement pour l'histoire de la liturgie, mais aussi pour l'histoire de la culture, du droit canon et civil ainsi que pour l'étude de la mentalité et des coutumes.

Le riche cérémonial du baptême des cloches possède dans notre livre le rite d'onction avec la cire précédant celui de l'onction avec le chrême. On bénissait cette cire le jour de la Purification de Notre Dame (cierges bénis) ou le Samedi Saint (cierge pascal). De toute évidence, ce rite est en rapport avec la sonnerie des cloches pour éloigner l'orage ainsi qu'avec les bénédictions liturgiques ayant le même but. Au X^e siècle ces bénédictions furent déjà très populaires en Allemagne, en France et en Espagne. Il y en avait plusieurs dont le texte était identique à celui de la bénédiction des cloches. D'autres n'étaient pas libres de formules magiques. Le bénédiction des cierges comprenait une formule contre les forces du mal provoquant les orages. En certaines contrées on allumait le cierge pascal pendant l'orage et encore au XX^e

siècle on faisait de même avec le cierge béni. La coutume de briser le cierge pascal pour en conserver chez soi des fragments était aussi connue.

La préface de la bénédiction des cierges („quia per serenissimam") présente dans les manuscrits de ce temps, un cas exceptionnel. Elle est probablement d'origine saint-gallène et on la retrouve dans quelques manuscrits de l'abbaye Saint-Aubin. En Pologne elle avait été employée (bien qu'assez rarement) aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Elle y fut introduite, certainement de Mayence, grâce aux variantes du pontifical romano-germanique.

Les rubriques concernant le jeûne des personnes dites possédées étaient très étendues. Ici elles furent simplifiées et réduites au jeûne au pain, au sel et à l'eau durant neuf vendredis, ensuite pendant sept, cinq, trois vendredis, enfin un seul. En plus: l'abstinence à vie de toute nourriture provenant d'animaux tués et de boissons préparées dans la soirée du samedi ou dimanche. Cette rubrique reflète la croyance à la part possible du Malin dans les manquements au respect du repos dominical et des vêpres du samedi („de sequenti dominica"). Le modèle de cette rubrique n'est pas connu.

Notre livre comprend quatre formulaires de jugements de Dieu (ordalies). Les trois premiers, notamment: l'épreuve du fer, d'eau bouillante et d'eau froide ne possèdent pas de rubriques mais seulement des formules. La quatrième c'est à dire l'épreuve du pain et du fromage a reçue la forme d'une „missa iudicii" — une messe votive propre, employée — moyennant quelques modifications — aussi à l'occasion d'autres jugements. Notre votive comprend de même quelques insignifiantes et peu nombreuses particularités, tout spécialement dans les textes scripturaires cités plus haut.

La cérémonie du sacre épiscopal renferme dans notre livre, deux textes qui ne figurent plus dans les pontificaux rhénans classiques. Le premier est la promulgation par l'archevêque, durant la liturgie, du fait que tel et tel est nommé évêque par le souverain. Cela correspond exactement à la pratique de la législation canonique et civile de ce temps en Pologne où l'élection de l'évêque par vote du chapitre n'existait pas encore. Cette promulgation constitue un texte important qui dépeint et confirme l'état de choses caractéristique pour la Pologne de ce temps.

Le second texte est une rubrique du texte-même de la consécration disant que l'archevêque posait la tête de l'élu sur la dalle de l'autel. Le texte n'est pas typique pour la liturgie en Pologne et les pontificaux romano-germaniques ne le renferment non plus.

Si nous admettons l'hypothèse du peuplement progressif de l'abbaye de Tyniec par les moines lorrains, nous pouvons bien admettre les raisons justifiant la présence — dans notre pontifical — de l'absolution papale des pénitents. Le pape est appelé ici „archiepiscopus apostolicus" et non comme d'habitude „domnus apostolicus". Ce texte, évidemment inutile à Cracovie, fut inséré dans notre manuscrit comme il en arrivait souvent à tant d'autres textes inutiles dans tant d'autres scriptoria. Le titre cité — appartenant exclusivement au pape — se trouvait par abus chez l'archevêque de Compostelle, frappé à cause de cela de peines ecclésiastiques par le concile de Reims présidé par Léon IX en automne 1049.

Il est aussi permis de supposer le transfert (dû sans doute au patriotisme local envers un pape alsacien) d'une copie de cette absolution de Reims en Lorraine et de là en Pologne.

La consécration du tabernacle est munie d'un riche cérémonial (propitiatorium, arca, scrinium). Nous connaissons deux différents formulaires de ce rite. L'un d'eux (employé en France) diffère sensiblement du nôtre. Notre formulaire est originaire

de Normandie (probablement abbaye de Jumièges) ou d'Angleterre et sa disposition est analogue au rite de la dédicace d'une église.

Les formules — généralement connues — de la bénédiction d'un drapeau (benedictio vexilli) n'ont rien de commun avec la nôtre (benedictio supra vexillum), plutôt rare, ni avec une autre plus connue qui est une bénédiction du porte-drapeau et non pas du drapeau lui-même. Parallelement, la bénédiction des armes (benedictio armorum) est peu répandue. Les deux formules proviennent d'Angleterre ou de Normandie. La troisième („Deus qui pretioso") connue à Saint-Aubin et se trouvant dans les oraisons „in adventu fratrum superventium" présente un cas extrêmement rare.

Parmi les formules et rubriques citées et peu connues il y en a à peine quelques-unes pouvant fournir une indication sur leur origine. Elles témoignent en faveur de Reims, de la Normandie et de l'Angleterre. Des études plus avancées découvriront sans doute d'autres sources encore. Mais à supposer que ces recherches soient poursuivies dans les conditions des plus favorables, la possibilité d'identifier l'origine de cette compilation que représente notre pontifical est encore fort douteuse.

KATOLICKI UNIWERSYTET LUBELSKI
Instytut Geografii Historycznej i Kościoła
w Polacu